PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, **tenue le 19 juin 2021 à 10h00**, par l'Intermédiaire d'une visioconférence en vertu de l'arrêté2020-029 du 26 avril 2020, sous la présidence du Maire René Pelletier, à laquelle étaient présents messieurs les conseillers David Estall, Daniel Filiatrault et MichelRoch formant quorum.

Madame Sophie Bélanger, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, également présente, agit comme greffière.

Absents : madame la conseillère Corina Lupu

Sièges vacants : District trois (3) et district quatre (4)

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 10h05

2021-06-117 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2021

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Filiatrault

ET RÉSOLU unanimement:

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2021
- 2. TENUE DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE ET ENREGISTREMENT POUR DIFFUSION DE L'AUDIO SUR LE SITE INTERNET
- 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1 Présentation des comptes du mois pour approbation
 - 4.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2021
 - 4.3 Mandat Services professionnels en informatique.
 - 4.4 Mandat Services professionnels pour la migration et mise à niveau du site internet de la Municipalité.
 - 4.5 Mandat Services professionnels pour réalisation de travaux d'électricité.
 - 4.6 Construction d'un abri pour toilette mobile Parc-Plage
 - 4.7 Autorisation de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergure (PSISRPE)*.

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme

- 6. COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE
- 7. SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET PUBLIQUE
 - 7.1 Dépôt du rapport des constats émis Cour Municipale Sainte-Adèle
- 8. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES
- 9. AUTRES SUJETS
 - 9.1 Solidarité avec les communautés autochtones Découverte des restes de
 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en
 Colombie-Britannique.
- 10. CORRESPONDANCES
 - 10.1 Dépôt de la liste des correspondances
- 11. PÉRIODES DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-06-118 2. TENUE DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE ET ENREGISTREMENT POUR DIFFUSION SUR LE SITE INTERNET

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020 par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020 par le décret numéro 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020 par le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020 par le décret numéro 1242- 2020 du 25 novembre 2020,

jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020 par le décret numéro 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1er janvier 2021 par le décret numéro 1418-2020 du 23 décembre 2020, jusqu'au 8 janvier 2021 par le décret numéro 1420-2020 du 30 décembre 2020, jusqu'au 15 janvier 2021 par le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021, jusqu'au 22 janvier 2021 par le décret numéro 3-2021 du 13 janvier 2021, jusqu'au 29 janvier 2021 par le décret numéro 31-2021 du 20 janvier 2021, jusqu'au 5 février 2021 par le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021, jusqu'au 12 février 2021 par le décret numéro 89-2021 du 3 février 2021, jusqu'au 19 février 2021 par le décret numéro 103-2021 du 10 février 2021, jusqu'au 26 février 2021 par le décret numéro 124-2021 du 17 février 2021, jusqu'au 5 mars 2021 par le décret numéro 141-2021 du 24 février 2021, jusqu'au 12 mars 2021 par le décret numéro 176-2021 du 3 mars 2021 et jusqu'au 19 mars 2021 par le décret numéro 204-2021 du 10 mars 2021; , jusqu'au 26 mars 2021 par le décret numéro 243-2021 du 17mars 2021, jusqu'au 2 avril 2021 par le décret numéro 291-2021 du 24 mars 2021 et jusqu'au 9 avril 2021 par le décret numéro 489-2021 du 31 mars 2021, jusqu'au 16 avril 2021 par le décret 525-2021 du 7 avril 2021, et jusqu'au 23 avril 2021 par le décret numéro 555-2021 du 14 avril 2021, jusqu'au 30 avril 2021 par le décret numéro 570-2021 du 21 avril 2021 et jusqu'au 7 mai 2021 par le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021, et jusqu'au 14 mai 2021 par le décret numéro 623-2021 du 5 mai 2021, jusqu'au 21 mai 2021 par le décret numéro 660-2021 du 12 mai 2021 et jusqu'au 28 mai 2021 par le décret numéro 679-2021 du 19 mai 2021, jusqu'au 4 juin 2021 par le décret numéro 699-2021 du 26 mai 2021 et jusqu'au 11 juin 2021 par le décret numéro 740-2021 du 2 juin 2021 et jusqu'au 18 juin 2021 par le décret numéro 782-2021 du 9 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Estall Et résolu unanimement;

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence en utilisant l'audio;

ΕT

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles procède à l'enregistrement audio pour la diffusion de la présente séance du conseil municipal.

2021-06-119 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2021 avec les documents de l'assemblée par courrier électronique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Roch Et résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2021 soit approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2021-06-120 4.1 PRESENTATION DES COMPTES DU MOIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes à payer par la directrice générale et secrétaire-trésorière au montant total de **129 134.31**\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Roch et résolu unanimement;

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Туре	Période	Total
Chèques numéro 13 726 à 13 735	Des mois de mai 2021 et juin 2021	81 393.93 \$
Paiement par internet et retraits directs	Du mois de mai 2021	28 559.06 \$
Paiement des salaires	Du mois de mai 2021	19 181.32 \$
Total		<u>129 134.31 \$</u>

Dépôt

4.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2021.

2021-06-121 4.3 Mandat - Services professionnels en informatique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'évaluation de ses services informatiques et qu'elle estime nécessaire d'effectuer des changements afin d'assurer la sécurité de ses données, obtenir davantage de fiabilité, de flexibilité et une meilleure efficience de ses produits et services informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite entreprendre la migration de ses services informatique en intégrant une solution « infonuagique » partielle;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Octantis agence numérique

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Filiatrault Et résolu unanimement ;

QUE le conseil approuve à la firme Octantis agence numérique le mandat suivant :

Section I – (paiement unique)

	Total avant taxes (Jusqu'à concurrence de 15 comptes)	2,430 00\$
-	Migration courriels de Google Workplace 12h	1,080 00\$
-	Installations et configuration de Sharepoint / One drive (90jours backup)	1, 350 00\$

QUE la dépense de la Section I, <u>au montant de deux mille quatre cent trente dollars</u> (2, 4300 00\$) avant taxes (paiement unique) soit imputée au surplus non affecté;

Section II - (mensuel)

-	Microsoft 365 Buisness Standard	254,25\$
-	ZeroSPAM	24,00\$
-	Antivirus (physiquement installé sur chaque ordi)	44,25\$
-	Office 365 / Total protection (Exchange+oneDrive+ MS Teams + Sharepoint)	89,25\$
	Total avant taxes (Jusqu'à concurrence de 15 comptes)	411,75\$

QUE la dépense de la Section II, <u>au montant de quatre cent onze dollars et soixantequinze cents (411,75\$) avant taxes (payable mensuellement)</u>, soit imputée au poste budgétaire no. 02 13000 414.

2021-06-122 4.4 Mandat - Services professionnels pour la migration et mise à niveau du site internet de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur responsable du maintien du site Internet a informé la Municipalité qu'il ne pourrait plus offrir les services d'entretien du site Internet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater un nouveau fournisseur de services pour assurer le bon fonctionnement du site internet;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Octantis agence numérique

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Roch Et résolu unanimement ;

QUE le conseil octroi à Octantis agence numérique le mandat pour la réalisation des travaux suivants:

Total avant taxes (Jusqu'à concurrence de 15 comptes)	2,390 00\$
- Rapatriement des deux noms de domaine (.com et .ca)	90,00\$
 2020 et 2021 en audio et ajout d'onglet (élections, ordre du jour) 	500,00\$
 Ménage et corrections à faire pour l'importation des procès-verbaux 	
- Optimisation de Google Analytique	300,00\$
 Monter la sécurité incluant l'activation de la clé SSL 	600,00\$
 Transfert du Wordpress et nettoyage des dossiers 	900,00\$

QUE la dépense, <u>au montant de deux mille trois cent quatre-vingt-dix dollars (2,390 00\$)</u> <u>avant taxes</u>, soit <u>prise à même le surplus non-affecté</u> et si requis d'effectuer le transfert des sommes nécessaires.

4.5 Mandat - Services professionnels pour réalisation de travaux d'électricité

CONSIDÉRANT QUE des travaux électriques sont nécessaires pour permettent l'installation dans l'ancienne église d'un système audio-visuel acquis suite à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu par l'entreprise ÉLECTRICITÉ 100 WATTS INC. au montant de 2,248.75\$ (avant taxes)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Filiatrault Et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil approuve l'octroi du mandat à l'entreprise ÉLECTRICITÉ 100 WATTS INC. pour <u>la somme de deux mille deux cent quarante-huit dollars et soixante-quinze cents</u> 2,248.75\$ (avant taxes).

4.6 Construction d'un abri pour toilette mobile - Parc-Plage

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réaménagement du Parc-plage Joseph Rodger, il était souhaitable de construire un abri en bois pour intégrer la cabine de toilette mobile requise sur le site;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée et le travail complété par : Constructions Pascal Desbiens enr.

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Estall Et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement à Constructions Pascal Desbiens enr. de la facture au montant de mille cinq cents dollars (1500,00\$ avant taxes).

Que la dépense soit imputée au code budgétaire no 23 084 04-300 (Aménagement Parc-Plage)

2021-06-125

4.7 Autorisation de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergure (PSISRPE).*

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de présenter un projet dans le cadre du nouveau Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergure (PSISRPE),

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir une aide financière dans le cadre dudit Programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son Le projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur David Estall ET RÉSOLU unanimement :

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles, désigne madame Sophie Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du nouveau Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures (PSISRPE).

5. URBANISME

Dépôt

5.1 Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2021.

6. COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

Le conseiller responsable, monsieur Michel Roch fait son rapport.

7. SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET PUBLIQUE

Dépôt

7.1 Dépôt du rapport des constats émis - Cour Municipale Sainte-Adèle

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport des constats émis pour le mois de mai 2021 par la Cour Municipale de Sainte-Adèle

8. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

9. AUTRES SUJETS

9.1 Solidarité avec les communautés autochtones – Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés; **CONSIDÉRANT** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur David Estall ET RÉSOLU unanimement :

QUE la municipalité de Lac-des-Seize-lles joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

10. CORRESPONDANCES

Dépôt 10.1 Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, la liste des correspondances du mois.

11. PÉRIODES DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions du public.

2021-06-127 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Et résolu unanimement;

QUE la séance soit levée, il est 10h19

Cinq (5) personnes ont assisté à la séance par Zoom.

2021-06-128 <u>CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE</u>

Je soussignée, madame Sophie Bélanger, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

René Pelletier Sophie Bélanger
Maire Directrice générale et secrétairetrésorière par intérim

Je soussigné, René Pelletier, maire de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.